Il fait bon vivre
Olemps

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Objet :** Réservation temporaire du City Stade au profit de l'Entente Cyclo Olemps dans le cadre du Trail des Ballades

N/Réf. : **AR 2026/079**

Le Maire d'OLEMPS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Considérant** la demande présentée par l'association Entente Cyclo Olemps (E.C.O.) dans le cadre de l'organisation du Trail des Ballades ;

**Considérant** qu'il convient d'assurer le bon déroulement de cette manifestation et de garantir la sécurité du public et des participants ;

**ARRETE**

**Article 1 : Objet**

L'usage exclusif du City Stade situé au 74 rue de la 7-77, 12510 Olemps, est réservé à l'association Entente Cyclo Olemps (E.C.O.) dans le cadre de l'organisation du Trail des Ballades.

**Article 2 : Durée**

Cette autorisation est accordée pour la période suivante :

**Samedi 3 octobre 2026 de 12 h 00 à 18 h 00**.

Durant cette période, l'accès au City Stade sera réservé aux organisateurs, bénévoles, participants et personnes autorisées par l'association.

**Article 3 : Responsabilité**

L'association bénéficiaire prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers présents sur le site.

Elle veillera au respect des lieux et sera tenue de restituer le site dans son état initial à l'issue de la manifestation.

**Article 4 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Olemps ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 5 : Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale et le Président de l'association Entente Cyclo Olemps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Olemps, le 01 octobre 2026

MAIRIE D'OLEMPS (Aveyron)

Le Maire,

Danièle KAYA- VAUR